


**1. IDENTIFICATION**

<b>Identificateur de produit</b>	
<b>Nom du produit</b>	POLYGRANITE
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>SDD #</b>	POLY-001
<b>Numéro d'identification DE L'ONU</b>	
<b>Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation</b>	
<b>Utilisation recommandée</b>	Couche transparente pour la surface
<b>Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>	
<b>Adresse du fournisseur</b>	MULTIFLEXX 902 rue BERGAR LAVAL, QUEBEC, H7L 5A1
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	
<b>Téléphone d'urgence</b>	CANUTEC: 1-888-226-8832

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

<b>Apparence : Peut varier</b>	<b>État physique : Liquide</b>
<b>Classement</b> Non classé par le SGH	
<b>Mot de signal</b> <b>Mise en garde</b>	
<b>Mentions de danger</b> Provoque une irritation oculaire grave	
	
<b>Mises en garde - Prévention</b> Lavez soigneusement le visage, les mains et toute peau exposée après la manipulation Porter des gants de protection/des vêtements de protection/protection des yeux/protection du visage Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail	
<b>Conseils de mise en garde - Réponse</b> SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer le rinçage Si l'irritation des yeux persiste : Obtenez un avis ou une attention médicale SI SUR LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et de savon Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser En cas d'irritation ou d'éruption cutanée de la peau : Obtenez un avis ou une attention médicale EN CAS D'INHALATION : Retirer la victime à l'air frais et se reposer dans une position confortable pour respirer Appelez un centre antipoison ou un médecin / médecin si vous ne vous sentez pas bien EN CAS D'INGESTION : NE DONNEZ JAMAIS quoi que ce soit par voie orale si la victime perd conscience, est inconsciente ou à des convulsions. Rincez-vous soigneusement la bouche à l'eau. NE PAS PROVOQUER DE VOMISSEMENTS. Demandez à la victime de boire deux verres d'eau. Si les vomissements se produisent naturellement, penchez la victime vers l'avant pour réduire les risques d'aspiration. Continuez à boire de l'eau. Obtenir des soins médicaux.	
<b>Mises en garde - Élimination</b> Jeter le contenu ou le contenant à une usine d'élimination des déchets approuvée.	
<b>Autres dangers</b> Sans objet	

**3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

Nom chimique	N° CAS	Poids-%
**Si le nom chimique/le numéro CAS est « exclusif » et/ou si le poids en % est indiqué comme une plage, la dénomination chimique et/ou le pourcentage de composition spécifiques ont été retenus à titre de secret commercial.**		

**4. MESURES DE PREMIERS SOINS**

<b>Description des mesures de premiers soins</b>	
<b>Contact visuel</b>	Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Obtenez un avis ou une attention médicale.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver avec beaucoup de savon et d'eau. Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenez un avis ou une attention médicale.
<b>L'inhalation</b>	Retirez la victime à l'air frais et garder au repos dans une position confortable pour respirer. Appelez un centre antipoison ou un médecin / médecin si vous ne vous sentez pas bien.
<b>Ingestion</b>	Nettoyez la bouche avec de l'eau et buvez ensuite beaucoup d'eau.
<b>Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaires</b>	
<b>Notes à l'intention du médecin</b>	Traiter de façon symptomatique.
<b>5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</b>	
<b>Agent extincteur approprié</b> Selon les conditions de l'incendie. Pulvérisation d'eau, CO2, mousse chimique, poudre chimique sèche.	
<b>Support d'extinction inapproprié</b> Un courant d'eau direct peut causer de la mousse.	
<b>Dangers particuliers découlant du produit chimique</b> Oxydes de carbone, fumée âcre.	
<b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b> Les pompiers doivent porter un équipement de protection et un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH.	
<b>6. MESURES DE REJET ACCIDENTEL</b>	
<b>Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	
<b>Précautions personnelles</b>	Porter l'équipement respiratoire approprié (voir la section 8). Évitez tout contact direct avec le produit. Retirer le personnel non essentiel.
<b>Précautions environnementales</b>	
<b>Précautions environnementales</b>	Évitez d'entrer dans les égouts, les cours d'eau ou les zones réglementées. Éliminer selon les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.
<b>Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage</b>	
<b>Méthodes de confinement</b>	Prévenir d'autres fuites ou déversements s'il est sécuritaire de le faire.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Ventiler l'aire de déversement. Arrêtez de vous renverser si vous pouvez le faire en toute sécurité. Contenir et absorber à l'aide d'un matériau absorbant inerte en vue d'une élimination future (voir la section 13). Empêcher les déversements de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Retenir le ruissellement de l'eau, s'il y a lieu. Informer les autorités compétentes si nécessaire.
<b>7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE</b>	
<b>Précautions pour une manipulation sécuritaire</b>	
<b>Conseils sur la manipulation sécuritaire</b>	Les contenants doivent être identifiés correctement. Manipuler dans un endroit bien ventilé. Évitez de respirer de la poussière, de la vapeur ou de la brume. Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Gardez les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides peuvent contenir des résidus et doivent être traités comme des déchets dangereux. Maintenez une bonne hygiène personnelle avant de manger, de boire ou de fumer. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas pendant que vous utilisez le produit ou à proximité. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
<b>Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité</b>	
<b>Conditions de stockage</b>	Conserver dans un endroit bien ventilé. Restez au frais. Conserver à l'écart des matériaux incompatibles. Gardez les conteneurs fermés.
<b>Matériaux incompatibles</b>	
<b>8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE</b>	
<b>Lignes directrices sur l'exposition</b>	Il ne s'agit pas d'une substance ou d'un mélange dangereux
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	
<b>Contrôles d'ingénierie</b>	Utiliser des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les niveaux en suspension dans l'air à un niveau acceptable.
<b>Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle</b>	
<b>Protection des yeux et du visage</b>	Lunettes chimiques : portez également un écran facial s'il existe un risque d'éclaboussures.

<b>Protection de la peau et du corps</b>	Portez des gants chimiques ou imperméables ou d'autres vêtements de protection pour éviter tout contact répété ou continu avec la peau pendant la manipulation et l'utilisation. Portez des lunettes de protection pour empêcher la brume, les vapeurs ou la poussière d'entrer en contact avec vos yeux. Assurez-vous que les douches oculaires, les douches et les stations de nettoyage sont près du poste de travail.
<b>Protection respiratoire</b>	Maintenir les concentrations atmosphériques en deçà des limites d'exposition. Si l'exposition dépasse les limites d'exposition professionnelle, utilisez un respirateur approprié approuvé par le NIOSH. En cas de déversement ou de fuite entraînant une concentration inconnue, utilisez un appareil de protection respiratoire à air approuvé par le NIOSH.
<b>Considérations générales en matière d'hygiène</b>	Assurez-vous que les douches oculaires et les douches de sécurité sont à proximité de l'emplacement du poste de travail. Évitez la production de fortes concentrations de poussière, de vapeurs ou de brumes. Évitez tout contact avec la peau et les yeux. Évitez de respirer de la poussière, de la vapeur ou de la brume. Ne mangez, ne buvez jamais et ne fumez jamais près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyez les vêtements avant de les réutiliser.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

<b>État physique</b>	Liquide		
<b>Apparence</b>	Liquide blanc épais	<b>Odeur</b>	Caractéristique
<b>Couleur</b>	Peut varier	<b>Seuil d'odeur</b>	Non disponible Non déterminé
<b>Biens immobiliers</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>	
<b>pH</b>	8.5 – 9.5		
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	0 °C		
<b>Point d'ébullition initial et plage d'ébullition</b>	Inconnu		
<b>Point d'éclair</b>	>93 °C / 200 °F		
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible		
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non disponible		
<b>Limite d'inflammabilité dans l'air</b>			
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosifs</b>	Non disponible		
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosifs</b>	Non disponible		
<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible		
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible		
<b>Densité relative</b>	0,85 à 0,90 g/mL		
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Complètement soluble		
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Non disponible		
<b>Coefficient de partage</b>	Non disponible		
<b>Température d'auto-alignement COV</b>	Non disponible		
<b>Viscosité</b>	Faible teneur en COV 20 000 à 22 000 PC		
<b>Trait d'union</b>	Non disponible	Non déterminé	
<b>Viscosité cinématique</b>	Non disponible	Non déterminé	
<b>Viscosité dynamique</b>	Non disponible	Non déterminé	
<b>Propriétés explosives</b>	Non disponible		
<b>Propriétés oxydantes</b>	Non disponible		

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Stable pendant l'utilisation recommandée.

### Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

### Possibilité de réactions dangereuses

Pas de polymérisation..

**Conditions à éviter**

Utilisation avec des matériaux incompatibles.

**Matériaux incompatibles**

Acides, Bases, Oxydant

**Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde de carbone

**11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES****Information sur les voies d'exposition probables**

Informations sur le produit	
Contact visuel	Peut causer une légère irritation temporaire. Douleur, déchirure, rougeur.
Contact avec la peau	Peut causer une irritation
L'inhalation	Peut causer une irritation des voies respiratoires
Ingestion	Peut causer des maux d'estomac si ingéré en grande quantité. Nausées, vomissements, douleurs abdominales.

**Informations sur les composants**

Nom chimique	DT50 par voie orale	DT50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Il ne s'agit pas d'une substance ou d'un mélange dangereux			

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Symptômes	Veillez consulter la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.
-----------	---

**Effets retardés et immédiats ainsi que effets chroniques d'une exposition à court et à long terme**

Corrosion/irritation de la peau	Peut irriter la peau
Lésions oculaires graves/irritation des yeux	Peut irriter les yeux.
Sensibilisation	Non disponible
Cancérogénicité	Non disponible

**Mesures numériques de la toxicité**

Les valeurs suivantes sont calculées sur la base du chapitre 3.1 du document SGH

Il ne s'agit pas d'une substance ou d'un mélange dangereux	
--	--

**12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Informations sur les composants**

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Il ne s'agit pas d'une substance ou d'un mélange dangereux			

**Persistance/dégradabilité**

Non déterminé.

**Bioaccumulation**

Il n'y a pas de données pour ce produit.

**Mobilité**

Nom chimique	Coefficient de partage
Il ne s'agit pas d'une substance ou d'un mélange dangereux	

**Autres effets indésirables**

Non déterminé

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes de traitement des déchets**

Élimination des déchets	L'élimination de tous les déchets doit se faire conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.
Emballages contaminés	Les contenants vides devraient être recyclés ou éliminés par une installation de gestion des déchets approuvée.

**14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT**

<b>Remarque :</b>	Veuillez consulter le papier d'expédition actuel pour la plupart des informations d'expédition à jour, y compris les exemptions et les circonstances spéciales.
<b>Dot</b>	
<b>IATA</b>	
<b>IMDG</b>	

## 15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

### Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	État de l'inventaire de la TSCA	DSL/NDL	EINECS/ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	Piccs	L'AIC
Il ne s'agit pas d'une substance ou d'un mélange dangereux									

### Légende :

<b>TSCA</b> - Inventaire de l'article 8(b) de la Toxic Substances Control Act des États-Unis
<b>LIS/LE</b> - Liste intérieure canadienne/Liste extérieure
<b>EINECS/ELINCS</b> - Inventaire européen des substances chimiques existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées
<b>ENCS</b> - Japon Substances chimiques existantes et nouvelles
<b>IECSC</b> - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
<b>KECL</b> - Substances chimiques coréennes existantes et évaluées
<b>PICCS</b> - Philippines Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
<b>AICS</b> - Australian Inventory of Chemical Substances

### Réglementation fédérale des États-Unis

#### CERCLA

Ce matériau, tel qu'il est fourni, ne contient aucune substance réglementée en tant que substances dangereuses en vertu de la Loi sur l'indemnisation et la responsabilité en matière d'intervention environnementale globale (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les modifications et la réautorisation du Superfund (SARA) (40 CFR 355).

#### LEP 313

Article 313 du titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient pas de produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 de la partie 372 du Code of Federal Regulations

#### CWA (Loi sur l'assainissement de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée en tant que polluants en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'eau (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

### Réglementation des États-Unis

#### Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient pas de produits chimiques de la Proposition 65.

### Règlement sur le droit à l'information des États américains

Nom chimique	New Jersey	Le Massachusetts	Pennsylvanie
Il ne s'agit pas d'une substance ou d'un mélange dangereux			

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

<b>NFPA</b>	Dangers pour la santé	Inflammabilité	Instabilité	Dangers particuliers
	-	-	-	-
<b>SSR</b>	Dangers pour la santé	Inflammabilité	Dangers physiques	Protection personnelle
	-	-	-	Non déterminé

<b>Date d'émission :</b>	23-oct-2023
<b>Date de révision :</b>	23-mars-2026
<b>Note de révision :</b>	Nouveau format

#### Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité sont exacts au meilleur de nos connaissances, de nos renseignements et de nos croyances à la date de sa publication. Les renseignements donnés ne sont conçus qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et la libération sécuritaires et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une spécification de qualité. L'information se rapporte uniquement au matériel spécifique désigné et peut ne pas être valide pour ce matériel utilisé en combinaison avec tout autre matériel ou dans tout processus, sauf indication contraire dans le texte.

**Fin de la fiche de données de sécurité**